

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 4: Problèmes d'aménagement en montagne : problèmes de l'Entremont, Valais

Artikel: Anzère, la station du futur

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Paris ne s'est pas bâti en un jour, certes, et l'on est facilement sceptique, lorsque quelqu'un, un étranger le plus souvent, dit: «Ici, je construirai une station.» Une expérience intéressante, Anzère, sur les communes d'Ayent et d'Arbaz, tend à prouver qu'une station partie de rien peut en définitive faire bonne figure.

Il y a six ans, ce balcon sur la vallée du Rhône était pratiquement inhabité. Au lieu d'être un handicap, cette situation a été utilisée par les promoteurs. Ce qui vaut au Valais sa première grande station complètement «planifiée». Sur l'argument qui veut que le tourisme apporte avant tout un dépaysement, on peut ne pas aimer Anzère. Le village principal, composé de dix-sept immeubles résidentiels, une fois terminé, donnera toutefois une impression de cohérence que pourront lui envier bien des stations à la mode.

L'architecture choisie ne dépare pas le site. Chaque bâtiment est conçu selon un plan d'ensemble, et la construction doit y être en bois pour les trois quarts.

40 millions en six ans

Tel est en effet le chiffre des investissements faits à Anzère. Plus de 150 chalets, 3 hôtels et pensions, 6 restaurants, des boutiques et des magasins, y ont poussé – pourquoi ne pas le dire – comme des champignons,

mais avec plus de discernement quant au lieu. Pour l'instant en quelque point que l'on se trouve de la station, on a peine à croire que celle-ci abrite déjà 2000 lits. En sera-t-il de même dans quatre ans, lorsque l'aménagement sera en voie d'achèvement? Le pari est ouvert!

En tout cas, les vallonnements de ce plateau permettent d'y loger plus de 10 000 lits, sans donner pour autant l'illusion d'une ville de montagne.

A vrai dire, la commune d'Ayent, ou du moins une partie de sa population, avait songé à exploiter cette possibilité touristique, avant la venue du groupe financier qui construit Anzère. Mais, faute de moyens, on n'avait pas vu aussi grand.

Il a fallu créer les accès routiers, qui doivent encore être améliorés, et l'on prévoit les aménagements d'eau et les installations suffisantes pour 13 000 personnes. Ces investissements n'ont pas été sans mouvements d'opinions dans la population. Mais l'idée a fait son chemin. Le règlement de construction qui préside à l'aménagement a été accepté à une forte majorité.

Il faut encore souhaiter que cette population prenne une plus grande part au développement commercial et économique de la nouvelle station. Un but serait alors atteint: la reconversion économique d'une commune.

révolue et rien ne l'illustre mieux que la conception du Parc national suisse. S'il était à refaire, estime aujourd'hui le naturaliste, on procéderait tout autrement.

Le colloque de Verbier inspire une seconde réflexion. Dans la grande bataille que notre pays mènera – ou ne mènera pas – pour façonner son visage de demain, ses structures politiques serviront tout à la fois de frein et de stimulant.

De frein tout d'abord. Ces structures sont complexes. On n'en finit plus de démêler les subtilités des compétences communales, cantonales et fédérales. Souvent les meilleures volontés s'achoppent à des difficultés extrêmes et y perdent en efficacité. Il faudra donc trouver les accommodements politiques nécessaires par la collaboration intercommunale et interrégionale.

Mais les structures politiques suisses, par la décentralisation

des pouvoirs qu'elles garantissent, offrent un très grand avantage. Elles donnent une réelle capacité de «participation» – le mot est à la mode! – à tous les niveaux, commune, canton et Confédération. Seuls les individus et les collectivités directement concernés par le développement d'une localité ou d'une région sont à même de «sentir» quelles sont les solutions qui conviennent le mieux à leur nature et à leur génie.

Mais seule également une autorité dotée de pouvoirs plus vastes est capable de faire entrer les intérêts locaux dans un plan d'ensemble.

C'est par un juste dosage de décisions au sommet et d'efforts à la base que l'on s'acheminera vers l'aménagement du territoire souhaité.

V. Ph.

«Feuille d'Avis de Lausanne»